

**PHILIPS**

Télévision

Du 1<sup>er</sup> mai au  
12 juillet 2018

*Philips TV.  
Looks better.<sup>(1)</sup>*

**30€**

**remboursés\***

pour l'achat d'un  
téléviseur Philips  
43PUS6162



(1) Parait meilleur

\*Voir modalités et référence concernée au verso ou sur [www.philips.fr/promotions](http://www.philips.fr/promotions).

# Comment bénéficier de cette offre ?

**ACHETEZ** un téléviseur Philips 43PUS6162  
dans les magasins en France métropolitaine  
et dans les DROM-COM listés ci-dessous  
affichant l'opération entre le 1<sup>er</sup> mai au 12 juillet 2018 inclus.

**ET RECEVEZ VOTRE REMBOURSEMENT DE 30€**

## **ENREGISTREZ VOUS EN LIGNE DANS LES 15 JOURS SUIVANT VOTRE ACHAT :**

1. Rendez-vous sur le site [www.philips.fr/promotions](http://www.philips.fr/promotions) et cliquez sur l'offre de remboursement TV.
2. Entrez votre nom, adresse, e-mail, date d'achat, modèle, numéro de série du TV acheté, magasin, prix et IBAN/BIC.
3. Scannez et joignez ces 2 éléments : votre facture d'achat (datée entre le 1<sup>er</sup> mai et le 12 juillet 2018 inclus) ainsi que l'étiquette incluant le numéro de série située sur le carton du TV (voir exemple ci-contre).
4. Vous recevrez un email de confirmation indiquant la date de remboursement (sous 8 à 10 semaines à compter de la réception de votre demande conforme). Si votre enregistrement est invalide ou incomplet, vous recevrez également un email vous invitant à corriger ou compléter votre enregistrement. Tout dossier non complété dans un délai de 15 jours sera considéré comme non conforme.

Exemple de numéro de série



Offre valable dans la limite des stocks disponibles du 1<sup>er</sup> mai au 12 juillet 2018 inclus, limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse et/ou même IBAN /BIC) et non cumulable avec toute autre offre. Offre réservée aux personnes physiques majeures domiciliées en France métropolitaine, Corse comprise, DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), COM zone euro uniquement (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) et Monaco. Des frais bancaires à la charge du participant pourraient être prélevés par la banque domiciliant le compte du participant. TP Vision ne sera en aucun cas responsable de la nature et/ou du montant de ces frais bancaires imputés aux participants dans le cadre de l'opération.

**Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter  
notre service consommateurs au 01 57 32 40 50\***  
**Notre service vous aidera à vous enregistrer si besoin.**

\*Coût d'un appel local, sauf surcoût éventuel selon opérateur.